



La circulaire de rentrée 2023 détaille les **priorités de l'année scolaire 2023-2024** pour une École qui instruit, émancipe et protège.

Une priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels

L'École est et doit être un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes
- lutter contre toutes les formes de pressions ou de prosélytismes et respect des valeurs de la République
- protéger les personnels

Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

Grâce à l'investissement des professeurs, la priorité donnée au premier degré et les mesures de dédoublement des classes, le système scolaire connaît une amélioration des résultats des élèves.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- donner la priorité aux savoirs fondamentaux
- déployer pleinement le plan "maternelle"
- du CM1 à la 6e, pratiquer régulièrement, systématiquement et de façon conséquente l'écriture, qui doit être au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul

- mettre en place la nouvelle 6e, étendre le dispositif Devoirs faits
- en 5e, 4e et 3e : travailler autour de la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte, généraliser la découverte des métiers dans tous les collèges
- au lycée général, faire suivre une heure et demie de mathématiques dans le cadre des enseignements de tronc commun aux élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en première
- faire entrer en vigueur des premiers éléments de la réforme du lycée professionnel
- etc.

De la France rurale aux quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires

L'École doit par nature assurer la mixité sociale et scolaire de ses publics.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- susciter l'attractivité des territoires ruraux
- déployer ou amplifier de nouveaux dispositifs dans les "quartiers 2030"
- rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire

Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

L'épanouissement de nos élèves suppose qu'ils puissent construire une relation aux autres et à eux-mêmes respectueuse et positive.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- favoriser des comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel, participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles à travers l'éducation à la sexualité
- protéger la santé mentale des élèves
- veiller à la bonne inclusion des élèves en situation de handicap
- proposer une éducation artistique et culturelle de qualité
- promouvoir la culture de l'engagement des élèves
- accélérer l'adaptation de l'École à la transition climatique et écologique

Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive

La France accueille en 2024 le plus grand évènement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- déployer les 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire
- étendre le dispositif "deux heures de sport en plus" à 10% des collèges
- placer les Jeux olympiques et paralympiques comme fil rouge de cette année scolaire

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR Education "Notre école, faisons-la ensemble"

La réussite et l'épanouissement des élèves, comme la réduction des inégalités, impliquent un profond changement de méthode et de culture : il faut collectivement partir des besoins identifiés par les équipes pédagogiques et de leurs projets, les soutenir et les accompagner.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- apporter systématiquement un appui aux projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves
- valoriser des projets portés par les équipes auprès de l'ensemble de la communauté éducative de leur ressort territorial
- à l'échelle d'une école ou d'un établissement, rémunérer des professeurs pour effectuer des missions complémentaires et leur donner les moyens matériels de mettre en œuvre leur projet